

L'agglo.



Saint-Dié <sup>des</sup>  
vosges

**ARRETE N° 62/2020**  
**PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE**  
**DE LA PRÉSIDENTE DE**  
**LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**  
**A MONSIEUR CLAUDE GEORGE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.1411-5,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020/03/14 en date du 11 juillet 2020 portant création de la Commission de Délégation de Service Public,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020/03/15 en date du 11 juillet 2020 portant élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public,

Considérant que la Commission de Délégation de Service public est présidée par le Président ou son représentant désigné par lui, qui ne peut être membre de ladite commission,

Considérant que le Président, empêché, ne pourra présider la réunion de la Commission de Délégation de Service Public du 17 septembre 2020 à 14H30,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Monsieur Claude GEORGE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, est délégué en qualité de représentant du Président, pour présider la Commission de Délégation de Service Public du 17 septembre 2020, concernant la délégation de service public du transport public urbain, périurbain et scolaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

**ARTICLE 2** - Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

**ARTICLE 3** - La Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la communauté, notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges.

Notifié le :  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 14 septembre 2020  
Le Président,

Claude GEORGE

  
David VALENCE